

JE DEVIENS PARRAIN DES ENFANTS DU COURS JULES VERNE

BULLETIN DE SOUTIEN

Je souhaite soutenir le Cours Jules Verne en envoyant un don ponctuel de :

Don	50 €	100 €	150 €	300 €	500 €	Autre :
Coût réel*	17 €	34 €	51 €	102 €	170 €	

*après réduction d'impôt sur le revenu

Déduction IR

Un don de 1 000 €
revient à 340 €

**Réduction d'impôts
= 66 %**

Exemple : je parraine une année
scolaire :
5 000 € - 66 % (5000) = 1 700 € /an ou
142 € /mois

Chèque à l'ordre de : Association
Espérance banlieues Le Mans

IBAN : FR76 1790 6001 1296 3918
1206 073 Le Mans
BIC : AGRIFRPP879

Déduction IS

Un don de 1 000 €
revient à 400 €

**Réduction d'impôts
= 60 %**

Exemple : je parraine une année
scolaire :
5 000 € - 60 % (5000) = 2 000€ /an
ou 167 € /mois

Chèque à l'ordre de : Association
Espérance banlieues Le Mans

IBAN : FR76 1790 6001 1296 3918
1206 073 Le Mans
BIC : AGRIFRPP879

Déduction IFI

Un don de 1 000 €
revient à 250 €

**Réduction d'impôts
= 75 %**

Exemple : je parraine une année
scolaire :
5 000 € - 75 % (5000) = 1 250€ /an
ou 104 € /mois

Chèque à l'ordre de : Fondation
Espérance banlieues

Seule la fondation est habilitée à
recevoir les dons déductible de l'IFI
dont le montant sera ensuite
reversé au Cours Jules Verne.

Adresse : 9, rue saint André, 72000 Le Mans

<https://www.donnerenligne.fr/association-esperance-banlieues-le-mans/faire-un-don>

MES COORDONNEES

Prénom :

Nom :

Société :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Email :

Téléphone :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal au titre :

- de l'impôt sur le revenu
- de l'impôt sur les sociétés
- de l'impôt sur la fortune immobilière
(règlement à l'ordre de la Fondation
Espérance banlieues)

Je suis une entreprise et j'accepte d'être citée
dans la liste des donateurs :

- oui
- non

BIENFAITEUR REGULIER - MANDAT DE PRELEVEMENT

Si je souhaite m'engager dans la durée en devenant un bienfaiteur régulier du Cours Jules Verne, je remplis l'autorisation de prélèvement suivante.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Espérance banlieues Le Mans à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Cours Jules Verne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les trois semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

- | | | | | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| <input type="radio"/> Chaque mois | <input type="radio"/> 15 € | <input type="radio"/> 30 € | <input type="radio"/> 55 € | <input type="radio"/> 75 € | <input type="radio"/> Autre.....€ |
| <input type="radio"/> Chaque trimestre | <input type="radio"/> 50 € | <input type="radio"/> 75 € | <input type="radio"/> 100 € | <input type="radio"/> 200 € | <input type="radio"/> Autre.....€ |
| <input type="radio"/> Chaque année | <input type="radio"/> 150 € | <input type="radio"/> 250 € | <input type="radio"/> 375 € | <input type="radio"/> 500 € | <input type="radio"/> Autre.....€ |
- Je recevrai un reçu fiscal en fin d'année

DÉBITEUR

CRÉANCIER

Nom	Association Espérance banlieues Le Mans
Adresse	9, rue Saint André, 72000 Le Mans
Code postal.....Ville	France
Pays	
IBAN : -----	Fait à le.....
BIC : -----	Signature

Veuillez compléter tous les champs du mandat vous concernant

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son débiteur. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier des droits d'opposition, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978

Tout don à l'association Espérance banlieues Le Mans ou à la Fondation Espérance banlieues donne droit à une réduction d'impôts :